

**PROCÈS-VERBAL – 18 JUILLET 2017**

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2017 à 19 heures, dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers: Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen, et Serge Bossé, madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et monsieur Benoit Fugère, greffier-adjoint.

Était absent: monsieur le conseiller Jean Léo Legault.

**Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

**2017-07-448**

**Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2017-07-449**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017**

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller ,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)**

## AGGLOMÉRATION

2017-07-450

### **Agrandissement de la bibliothèque Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet -- Étapes 4 et 5**

ATTENDU le contrat adjudgé pour des services professionnels en gestion de projet pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Plan-Ing & Construction inc. » d'une somme de 488,64\$ et d'une somme de 5 087,64 \$, incluant les taxes applicables, telles que plus amplement détaillées sur les factures numéro 0428 et 0429, datées du 29 juin 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro CC\*417.

## **ADOPTÉE**

2017-07-451

### **Agrandissement de la bibliothèque Gaston-Miron - Travaux de démolition et désamiantage –Appel d'offres TP-2017-001- Décompte progressif # 1**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-216 pour des travaux de démolition et de désamiantage pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société 7558589 Canada Inc. , faisant affaire sous le nom de « Les Entreprises Géniam », d'une somme de 98 658,03 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 563 datée du 31 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon le bon de commande numéro TP\*4355.

## **ADOPTÉE**

2017-07-452

### **Projets financés par le « fonds de roulement – Agglomération »**

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller ,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le financement à même les disponibilités du « fonds de roulement –

Agglomération » des projets identifiés à l'annexe ci-jointe, pour le montant et selon la période de remboursement indiqués en regard de chacun d'eux, le tout débutant en 2018.

Annexe

Projets	Montants	Périodes de remboursement
Wi-Fi centre-ville	20 000 \$	4 ans
Centre sportif - entrée d'eau de la piscine	10 000 \$	2 ans
Centre sportif - lumières de la piscine	30 000 \$	5 ans
Remplacement de la tour d'eau au centre sportif	25 000 \$	5 ans
Salle du Bel-Âge - installation de fenêtres	33 000 \$	5 ans
Développement de l'activité industrielle – Projet 2 – Protection Incendie	175 000 \$	5 ans
Matériel informatique	10 000 \$	2 ans

**ADOPTÉE**

2017-07-453

**Centre sportif Damien-Héту – Travaux relatifs à l'entrée d'eau de la piscine**

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués à l'entrée d'eau de la piscine ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'octroi d'un contrat à la société « Asbex Ltd », pour des travaux de restauration à l'entrée d'eau de la piscine du Centre sportif Damien-Héту pour un montant de 1 134 ,80 \$, taxes incluses, le tout selon la demande de la Ville;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro LS\*1168.

**ADOPTÉE**

2017-07-454

**Centre sportif Damien-Héту - Adjudication de contrat – Appel d'offres TP-2017-036 -Location de refroidisseurs et d'une pompe de recirculation pour le système de froid de l'aréna**

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres numéro TP-2017-036 ;

ATTENDU QUE selon les termes du document d'appel d'offres, la Ville peut mettre fin au contrat en tout temps suite à un avis d'un mois au fournisseur ou prolonger le contrat sur une base mensuelle ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une seule soumission et qu'elle est conforme ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller ,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Loue-Froid Inc. » un contrat pour la location de refroidisseurs et pompe de recirculation de saumure pour le système de froid de l'aréna, pour une durée de 10 mois, pour un montant de 41 391,00 \$, taxes incluses, conformément à leur soumission et au document d'appel d'offres numéro TP-2017-036 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro LS\*1167.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

2017-07-455

**Subventions à des organismes sans but lucratif**

ATTENDU QUE la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le versement de subventions aux organismes mentionnés dans l'annexe ci-jointe ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires selon les bons de commande appropriés ;

Annexe

Organismes	Description	2017	Bons de commande
La Fabrique de la paroisse Sainte-Agathe	Don – Activité-bénéfice tournoi de golf (quatuor) – 23 août 2017, au club de golf Royal Laurentien	540 \$	DG*188
Fondation La Traversée	Don – Activité-bénéfice 3 <sup>e</sup> marche citoyenne – 24 septembre 2017 – Au profit de la maison de soins palliatifs	1 000 \$	DG*189
Centre de la petite enfance l'Antre-Temps	Don – Campagne de financement annuelle – Installation de Sainte-Agathe-des-Monts	200 \$	DG*191

**ADOPTÉE**

2017-07-456

**Application de la réglementation municipale – Nomination d'un agent spécial**

ATTENDU les besoins de s'adjoindre les services d'agents spéciaux pour le respect des règlements municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville a octroyé un contrat à la « La société préventive de cruauté envers les animaux Laurentides-Labelle Inc. », par sa résolution numéro 2014-11-709 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'identifier par résolution les agents autorisés à faire respecter les règlements municipaux ainsi qu'à émettre les constats d'infraction en vertu de ces derniers ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil nomme madame Fannie Vallée, employée de « La société préventive de cruauté envers les animaux Laurentides-Labelle Inc. », à titre d'agent spécial pour l'application des règlements municipaux et l'autorise à émettre des constats pour toute infraction à ces règlements.

**ADOPTÉE**

**Acquisition d'une servitude réelle d'utilité publique aux fins de protection incendie**

ATTENDU QUE les propriétaires actuels d'un terrain situé en bordure du lac des Sables ont signifié à la Ville qu'une borne sèche est installée sur leur immeuble sans servitude ; lequel immeuble fait partie du matricule 4000-89-8752 ;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont acquis l'immeuble subséquemment à l'installation de ladite borne sèche pour laquelle un accord verbal avait été donné par l'ancien propriétaire de consentir une servitude à cet effet, mais qui n'a pu être signée préalablement à leur acquisition ;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente ayant pour objet de maintenir la borne sèche sur son emplacement actuel ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte de verser conjointement à Monique Arsenault et Yves Charbonneau, copropriétaires, une somme de 7 000 \$ plus les taxes applicables, à titre de contrepartie pour la création d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique aux fins de l'installation, le maintien, l'entretien et le remplacement d'une borne sèche à des fins de protection incendie et l'octroi de tout droit accessoire requis aux fins de l'exercice de cette servitude contre l'immeuble étant désigné comme étant une partie du lot Bloc B du rang 6 du canton de Beresford, au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts (le fonds servant) ;

QUE le conseil entérine l'octroi des contrats de services professionnels accordés :

- à la société « G2 Arpenteurs-Géomètres Inc. » pour la préparation d'une description technique aux fins d'établissement de cette servitude d'utilité publique au montant de 632,36 \$, incluant les frais et honoraires ainsi que les taxes applicables;
- à la société « Léonard Pagé Chalifoux Piché Notaires Inc. » pour la préparation de l'acte de servitude et sa publication au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, pour un montant de 875 \$, incluant les frais et honoraires ainsi que les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice du Service juridique et greffière, ou en leur absence respective, le maire suppléant et le greffier-adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire pour donner effet aux présentes ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires appropriés selon les bons de commande DG\*193, DG\*194 et DG\*195.

**ADOPTÉE**

**Représentant de la Ville à la Corporation industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts**

Il est proposé Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère ,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil nomme le directeur général, monsieur Denis Savard, à titre de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la « Corporation industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts ».

**ADOPTÉE**

2017-07-459

**Demande de participation au programme *Rénovation Québec* (PRQ) - Bonification *AccèsLogis* (volet II-6)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire adhérer au programme *Rénovation Québec* (PRQ) dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet «CAP-JEM» de Sainte-Agathe (ACL # 00785) ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller ,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*; la Ville désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 278 053,80 \$ ;

QUE ce montant total d'aide financière soit assumé en parts égales par la Ville et la SHQ, soit 139 026 ,90 \$ par la Ville et 139 026 ,90 \$ par la SHQ ; cette contribution de la Ville est comprise dans l'enveloppe accordée antérieurement par le conseil municipal pour le projet CAP JEM et ne consiste pas en un versement d'une somme additionnelle ;

QUE le maire et le greffier-adjoint soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec* ; la Ville s'engage à accorder le montant en aide financière au projet et à adopter à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

**ADOPTÉE**

2017-07-460

**Appel d'offres SA-2016-02 -Renouvellement du contrat de services d'agents de sécurité**

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution numéro 2016-06-366, a octroyé à « Groupe de sécurité Garda SENC » un contrat pour la fourniture de services d'agents de sécurité d'une durée d'un an suivant l'appel d'offres SA-2016-02 ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres prévoyait la possibilité pour la Ville d'exercer, en partie ou en totalité, les quatre années d'option pour lesquelles le soumissionnaire retenu a fourni un prix distinct pour chacune des années ;

ATTENDU la recommandation du directeur général d'exercer l'option pour l'année de réalisation 2017-2018, laquelle s'effectue selon le document d'appel d'offres « entre plus ou moins le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018 » ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil exerce l'option de renouvellement pour l'année de réalisation 2017-2018, selon les termes de l'appel d'offres SA-2016-02 pour la fourniture de services d'agents de sécurité et la soumission de « Groupe de sécurité Garda SENC », dont le prix total s'élève à 161 214,50 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*192.

**ADOPTÉE**

## TRÉSORERIE

### **2017-07-461 Comptes payés – Juin 2017**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,  
appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de juin 2017 au montant de 2 797 151 ,16 \$.

**ADOPTÉE**

### **2017-07-462 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,  
appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-06 sur la disponibilité de crédits.

**ADOPTÉE**

### **2017-07-463 Dépôt du rapport budgétaire du mois de juin 2017**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,  
appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de juin 2017.

**ADOPTÉE**

### **2017-07-464 Projets financés par la réserve financière « égout pour imprévus »**

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,  
appuyé par Sylvain Marinier, conseiller ,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le financement à même la réserve financière « égout pour imprévus » (74-110-00-415) des projets dont la liste ainsi que les montants attribués apparaissent à l'annexe ci-dessous .

Annexe

Projets	Montants	Poste budgétaire
Remettre en état les poste de pompage Clovis et Tour du lac	75 000 \$	44-000-20-721
Améliorer l'état du réseau de collecte des eaux usées – conduite chemin du Tour-du-Lac	50 000 \$	44-000-11-720

**ADOPTÉE**

2017-07-465

**Projets financés par la réserve financière « stabilisation taxe d'égout »**

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le financement à même la réserve financière « stabilisation taxe d'égout » (74- 110-00-510) des projets dont la liste ainsi que les montants attribués apparaissent à l'annexe ci-dessous.

Annexe

Projets	Montants	Poste budgétaire
Améliorer l'état du réseau de collecte des eaux usées – Secteur lac à la Truite	50 000 \$	44-000-11-728
Améliorer l'état du réseau de collecte des eaux usées – Secteur du Camping Ste-Agathe	50 000 \$	44-000-11-720

**ADOPTÉE**

2017-07-466

**Projets financés par la réserve financière « aqueduc pour imprévus »**

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le financement à même la réserve financière « aqueduc pour imprévus » (74-110-00-413) des projets dont la liste ainsi que les montants attribués apparaissent à l'annexe ci-dessous.

Annexe

Projets	Montants	Poste budgétaire
Améliorer l'état de la flotte des bornes-fontaines	25 000 \$	43-000-24-721
Améliorer l'état des vannes	25 000 \$	44-000-21-721
Mesures d'économie d'eau potable	25 000 \$	44-000-22-721
Nettoyage des bassins d'eau potable	20 000 \$	44-000-23-721

**ADOPTÉE**



## AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2017-07-467

**Adoption du projet de règlement numéro 2017-33-5 modifiant le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique – modification des exigences d'aménagement**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier ce règlement afin de permettre l'aménagement de terrasses sur les voies publiques en autant qu'il soit conforme aux dispositions concernant le « PIIA 004 - Objectifs et critères de construction applicables aux travaux ou constructions au centre-ville ou sur un immeuble patrimonial contenues au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 2009-U56;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2017 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-33-5 modifiant le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique – modification des exigences d'aménagement, tel qu'annexé aux présentes.

**ADOPTÉE**

2017-07-468

**Adoption du règlement numéro 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier les usages autorisés pour les zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de :

- permettre l'agrandissement de la zone « Ca 121 » à même une partie de la zone « Ca 115 » et d'autoriser dans la zone « Ca 121 » les catégories d'usages suivantes : communautaire de voisinage (p2), et l'usage d'habitation en commun (h4), mais excluant les maisons de retraite, ainsi que les normes correspondantes pour ces catégories dont d'un minimum de 12 unités de logement et un maximum de 18 unités de logements comme usages spécifiquement autorisé, d'autoriser spécifiquement les entrepôts dans la catégorie « entreprise de transport, camionnage, distribution » (i2) avec l'exigence d'une superficie de plancher minimum de 50 mètres carrés par entrepôt, permettre l'application du « PIIA 013 - Travaux de construction dans certaines zones ainsi que les normes correspondantes de la zone « Ca 121 »;
- autoriser le retrait de la catégorie d'usage habitation en commun (h4) et l'application du règlement de « PIIA 002 - Implantation en montagne » ainsi que les normes correspondantes de la colonne de la grille des usages et des normes pour la zone « Ct 200 » ;

- permettre l'ajout des catégories d'usage suivantes : projet intégré résidentiel (h5) et habitation unifamiliale (h1) et l'application du règlement de « PIIA 004 – Objectifs et critères applicables aux travaux ou construction au centre-ville ou sur un immeuble à potentiel patrimonial » ainsi que les normes correspondantes de la colonne de la grille des usages et des normes pour la zone « Ct 200 » ;
- autoriser l'augmentation du nombre total d'unités de logement pour la catégorie d'usage projet intégré résidentiel à 64 ainsi que les normes correspondantes pour la zone « Hc 267 » ;
- autoriser l'ajout de la catégorie d'usage fermette (a2) comme usage spécifiquement autorisé, ainsi que les normes correspondantes pour la zone « Va 959 » ;

ATTENDU QUE les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-U53-68 s'est tenue le 6 juin 2017 à 18h00 à la salle publique du conseil et que la Ville a pris en considération des observations qu'elle a reçues ;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du second projet de règlement, aucune demande de participation à un référendum n'a été signée et reçue dans le délai requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2017 ;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 », tel qu'annexé aux présentes.

#### ADOPTÉE

2017-07-469

**Adoption du projet de règlement numéro 2017-U51-8 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – Modifications de certaines dispositions administratives**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U51 ;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier les plans et documents exigés pour l'émission de certificats d'autorisation pour le captage d'eau souterraine ;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux normes prévues au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)* ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2017 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller ,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-U51-8 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – Modifications de certaines dispositions administratives, tel qu'annexé aux présentes.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion – Règlement 2017-U50-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 concernant les limites du périmètre d'urbanisation, du secteur industriel à développer et de l'affectation « commerciale artérielle » dans le secteur nord de la route 117 et la modification de la structuration et la vocation de certains secteurs de la ville afin de créer un pôle secondaire à vocation véhiculaire**

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 2017-U50-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 concernant les limites du périmètre d'urbanisation, du secteur industriel à développer et de l'affectation « commerciale artérielle » dans le secteur nord de la route 117 et la modification de la structuration et la vocation de certains secteurs de la ville afin de créer un pôle secondaire à vocation véhiculaire.

Afin de dispenser la greffière de la lecture de ce règlement, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

**Avis de motion du règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » et « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (C5 et C6)**

Je, Serge Bossé, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » ET « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (C5 et C6).

Afin de dispenser la greffière de la lecture de ce règlement, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2017-07-470

**Adoption du second projet de règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » et « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (C5 et C6)**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 qu'il juge utile de modifier afin :

1. de permettre la modification des limites de la zone commerciale de type artériel « Ca 936 » et celles de la zone de villégiature et communautaire « Vc 937 » ;
2. d'apporter à la *Grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 »* des modifications ayant pour objet :
  - l'exclusion des usages à la catégorie « Commerce artériel léger » (c5) des centres de jardin, des quincailleries, des services techniques aux bâtiments, des imprimeries, des centres de location d'outils et équipements et des ateliers de rembourrage;

- l'ajout de la catégorie d'usage « Commerce artériel lourd » (c6) autorisant uniquement l'usage de la vente et location de véhicules roulants, de bateaux, de roulettes et de caravanes motorisés ainsi que les normes correspondantes;
- la réduction de la largeur minimum de terrain de 100 mètres à 75 mètres pour tous les usages autorisés ;
- la réduction de la marge avant minimum de 10 mètres à 7 mètres pour tous les usages autorisés;
- la suppression de la disposition spéciale (5) interdisant l'entreposage extérieur pour les usages déjà autorisés de type c1, c5, c7, c11, c19 et i1;
- l'ajout de la disposition spéciale (8) spécifiant que pour tous les usages, l'article 17.4.4 du règlement 2009-U54 ne s'applique que si le terrain a un accès direct à la route 117;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-U53-71 s'est tenue le 17 juillet 2017 à 19h00 à la salle publique du conseil ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » et « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (c5 et c6), tel qu'annexé aux présentes.

#### ADOPTÉE

2017-07-471

**Adoption du règlement de concordance numéro 2017-U53-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage pour les zones « Ha 813 », « In 945 », « Vc 811 », « Vc 821 » et « Vc 948 » et d'assurer la concordance avec le règlement numéro 2016-U50-4**

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation et certaines affectations ont été modifiés au schéma d'aménagement révisé (SADR) de la MRC des Laurentides et que la Ville a effectué la modification de son plan d'urbanisme en adoptant le règlement numéro 2016-U50-4 ;

ATTENDU QUE certains usages jugés incompatibles avec l'affectation « résidentielle et de récréation » au SADR étaient existants avant son entrée en vigueur ;

ATTENDU QUE les articles 3.4.4 et 92 du SADR permettent de reconnaître de tels usages et de les autoriser de plein droit ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-U53-69 s'est tenue le 13 juillet 2017 à 19h00 à la salle publique du conseil ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2017 ;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-U53-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage pour les zones « Ha 813 » « In 945 », « Vc 811 » « Vc 821 » et « Vc 948 » et d'assurer la concordance avec le règlement numéro 2016-U50-4, tel qu'annexé aux présentes.

**ADOPTÉE**

### **RESSOURCES HUMAINES**

**2017-07-472**

#### **Embauche d'une préposée à la rémunération**

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste de préposée à la rémunération laissé vacant suite au départ de madame Renée Chevalier ;

ATTENDU QUE suite au processus de sélection, il a été permis de retenir une candidate ;

ATTENDU les recommandations du directeur des services administratifs et du directeur des ressources humaines ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de madame Kim Hébert-Gareau comme personne salariée permanente pour occuper un poste de préposée à la rémunération, et ce, rétroactivement au 26 juin 2017, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

**ADOPTÉE**

**2017-07-473**

#### **Embauche d'une préposée temporaire aux déboursés pour les besoins des Services administratifs**

ATTENDU QUE les absences autorisées feront en sorte de créer une vacance au sein des Services administratifs ;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler ce besoin temporairement ;

ATTENDU les recommandations du directeur des Services administratifs et du directeur des Ressources humaines ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de madame Suzy Grenier comme personne salariée temporaire, pour occuper un poste de préposé aux déboursés, rétroactivement au 3 juillet 2017, pour une durée approximative de neuf (9)

semaines permettant de répondre aux besoins des Services administratifs, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

**ADOPTÉE**

2017-07-474

**Démission du directeur -Génie et infrastructures**

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Gagné, directeur -Génie et infrastructures, a remis sa démission ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte de la démission de monsieur Mathieu Gagné, directeur -Génie et infrastructures, effective en date du 21 juillet 2017;

QUE le conseil remercie monsieur Gagné pour les deux années de bons et loyaux services ;

QUE le directeur général assure l'intérim au sein du Service du génie et des infrastructures ;

QUE le conseil mandate le directeur des ressources humaines à pourvoir le poste laissé vacant.

**ADOPTÉE**

2017-07-475

**Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - CSN**

ATTENDU QUE la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - CSN a expiré le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QU'il avait lieu de procéder au renouvellement de la convention collective ;

ATTENDU QUE les membres du Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - CSN ont entériné le projet d'entente lors d'une assemblée générale tenue le 27 juin 2017 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la recommandation du directeur général relativement aux éléments constituant la convention collective de travail entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - CSN, pour la période couvrant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021 ;

QUE le conseil autorise le directeur général et le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cette fin ;

QUE le directeur des ressources humaines soit autorisé à mettre en application les nouvelles dispositions convenues dans cette convention collective ainsi qu'à verser les montants découlant de la rétroactivité.

**ADOPTÉE**

ATTENDU QUE le contrat d'embauche de l'employé # 1013 viendra à terme le 21 juillet prochain.

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte et confirme la fin du contrat de l'employé #1013 ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente, tel que substantiellement présenté ;

QUE le conseil municipal remercie l'employé #1013 pour ses services.

**ADOPTÉE**

#### **TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **Adjudication de contrat pour des interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean - Appel d'offres numéro TP-2017-017**

ATTENDU QUE la Ville a reçu cinq (5) soumissions suite à son appel d'offres public numéro TP- 2017- 017 ;

ATTENDU la recommandation de la société « Équipe Laurence inc. » datée du 19 juin 2017 pour l'octroi du contrat pour des interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean à la société « Construction T.R.B. Inc » ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Construction T.R.B. Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean pour un montant de 989 654,44 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-017, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- Règlement numéro 2017-EM-247 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduite de distribution d'eau potable et travaux connexes sur la rue Laverdure, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 612 000 \$ ;
- Règlement numéro 2017-EM-248 ordonnant l'exécution de travaux de réhabilitation d'une conduite de distribution d'eau potable et d'interventions ponctuelles aux égouts sanitaire et pluvial et au revêtement en enrobé sur la rue Guindon, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 192 000 \$ ;
- Règlement numéro 2017-EM-249 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduite de distribution d'eau potable et travaux connexes sur le chemin Saint-Jean, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 477 000 \$ ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée aux postes budgétaires selon le bon de commande numéro TP\*4896.

**ADOPTÉE**

2017-07-478

**Appel d'offres TP-2017-010 -Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur les rues Laverdure et Guindon — Paiement de factures**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-02-110 pour des services professionnels d'ingénierie pour des interventions sur les rues Laverdure et Guindon, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-010 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller ,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Équipe Laurence Inc. » d'une somme de 9 255 ,49 \$ et d'une somme de 6 266,14 \$, incluant les taxes applicables, telles que plus amplement détaillées sur les factures numéros 17-9584 et 17- 9779 respectivement datées du 31 mars 2017 et 31 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*3869.

**ADOPTÉE**

2017-07-479

**Appel d'offres TP-2017-012 -Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur le chemin Saint-Jean — Paiement de factures**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-02-109 pour des services professionnels d'ingénierie pour des interventions sur le chemin Saint-Jean, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-012 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Équipe Laurence Inc. » d'une somme de 7 128 ,45 \$ et d'une somme de 5 978,70 \$, incluant les taxes applicables, telles que plus amplement détaillées sur les factures numéros 17-9585 et 17-9780 respectivement datée du 31 mars 2017 et du 31 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*3870.

**ADOPTÉE**

2017-07-480

**Appel d'offres TP-2015-022 -Services professionnels pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable – Chemin du Lac-des-Sables- Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-09-558 pour des services professionnels pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable – Chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres TP-2015-022 ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :



QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 6 783,53 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 347585 datée du 12 juin 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*721.

#### ADOPTÉE

2017-07-481

**Poste de surpression Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture.**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-247 pour la surveillance des travaux pour la construction d'un poste de surpression ainsi que le remplacement de 200 mètres de conduite d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 747,34 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillés sur la facture numéro 347586 datée du 12 juin 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4237.

#### ADOPTÉE

2017-07-482

**Appel d'offres TP-2017-009 -Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Décomptes progressifs 02**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-246 pour des travaux de remplacement et de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-009 ;

ATTENDU la recommandation de paiement des décomptes progressifs 02, préparés par la société « Les Consultants S.M. inc. » en date du 30 juin 2017, faisant état d'une dépense au montant de 242 224,13 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, pour les travaux de prolongement d'aqueduc d'une part et d'une dépense au montant de 160 511,33 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, pour les travaux de remplacement d'aqueduc d'autre part ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et Infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » d'une somme totale de 362 461,92 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 587 datée du 30 juin 2017, laquelle représente la somme de 218 001,72 \$, incluant les taxes applicables, pour *les travaux de prolongement d'aqueduc* et la somme de 144 460,20 \$, incluant les taxes applicables, pour *les travaux de remplacement d'aqueduc*, telles que plus amplement détaillées aux décomptes progressifs 02 pour les travaux exécutés en date du 30 juin 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4319.

**ADOPTÉE**

**2017-07-483**

**Appel d'offres TP-2015-019 -Services professionnels pour les activités de surveillance des barrages - Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-09-515 pour des services professionnels – Activités de surveillance des barrages suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-019 ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Équipe Laurence Inc. » d'une somme de 1 149,75 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillés sur la facture numéro 17-9583 datée du 31 mars 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*629.

**ADOPTÉE**

**2017-07-484**

**Appel d'offres TP-2017-016 - Réfection de chaussée – Diverses interventions -- Décompte progressif 02**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-250 pour des travaux de réfection de chaussée – diverses interventions, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-016 (TP-2017-016-01, TP-2017-016-02, TP-2017-016-03) ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur - Génie et Infrastructures du décompte progressif 02 préparé en date du 11 juillet 2017, faisant état d'une dépense au montant de 1 262 676 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « LEGD Inc. » de la facture numéro 17578 datée du 11 juillet 2017, pour une somme de 1 136 408,39 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte susmentionné pour des travaux exécutés durant la période du 13 juin au 10 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4308.

**ADOPTÉE**

**2017-07-485**

**Appel d'offres TP-2017-015 - Nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables » – - Décompte progressif 01**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-252 pour la construction d'un nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables », suite à l'appel d'offres TP-2017-015 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Les Consultants S.M. Inc. » du décompte progressif 01 préparé en date du 10 juillet 2017, faisant état d'une dépense au montant de 123 004,92 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller ,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter-Chantiers Inc. » de la facture numéro 592 datée du 10 juillet 2017, pour une somme de 110 704,42 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée au décompte 01 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4333.

**ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS**

**2017-07-486**

#### **Aménagement d'une cage de lanceurs et frappeurs au terrain de balle Pierre-Fournelle –**

ATTENDU QUE les responsables du baseball mineur ont fait valoir de l'intérêt d'aménager un enclos de lanceurs et frappeurs au terrain de balle Pierre-Fournelle ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite pour l'excavation et que trois fournisseurs ont déposé des propositions de prix ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite pour l'aménagement d'une clôture autour de l'enclos et qu'un fournisseur a déposé une proposition de prix ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite pour l'achat d'équipements et que deux fournisseurs ont déposé des propositions de prix ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux d'excavation de l'enclos des lanceurs et frappeurs du terrain de balle Pierre-Fournelle à la société « Les Excavations Labelle inc. », pour un montant de 2 874,38 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon les termes de la demande de la Ville et de la proposition de prix numéro 0606201701;

QUE le conseil entérine l'octroi du contrat pour l'aménagement d'une clôture autour de l'enclos des lanceurs et frappeurs de ce terrain de balle à la société « Entreprises J.M. Paris inc. » faisant affaire sous le nom de « Clôtures Paris », pour un montant de 7 990,76 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon les termes de la demande de la Ville et la proposition de prix numéro 2952 1/3 ;

QUE le conseil entérine l'octroi du contrat pour la fourniture d'un filet pour l'enclos des lanceurs et frappeurs de ce terrain de balle à la société « Distribution Sports Loisirs G.P. Inc. », pour un montant de 1 797,06 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon les termes de la demande de la Ville la proposition de prix numéro 404683 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire 1-47-000-14-715 selon les bons de commande LS\*1155, LS\*1156 et LS\*1157.

**ADOPTÉE**

2017-07-487

**Quai Alouette – Autorisation d’activités**

ATTENDU QUE le quai Alouette est affecté à l’utilité publique et sert notamment à l’embarquement et au débarquement des bateaux de croisière Alouette ;

ATTENDU QUE des entreprises souhaitent offrir des cours à partir du quai Alouette ;

ATTENDU QUE la Ville juge utile d’encadrer les activités qui se tiendront sur le quai Alouette ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil confie à la directrice des loisirs et de la culture la responsabilité de la gestion des activités au quai Alouette et le mandat d’autoriser pour et au nom du conseil la tenue de cours sur ce quai en fonction de l’horaire qu’elle déterminera, et ce, pourvu que les cours autorisés n’entrent pas en conflit avec les bateaux de croisière Alouette.

**ADOPTÉE**

2017-07-488

**Achat d’un module de jeux – Parc Touchette – Financé par le Fonds de parc de la Ville**

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l’achat et l’installation d’un module de jeux au parc Touchette aux termes de la résolution numéro 2017-06-414;

ATTENDU QU’il y a lieu de préciser le mode de financement de cet achat ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil modifie la résolution numéro 2017-06-414 en ajoutant que le conseil autorise que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de Parc de la Ville.

**ADOPTÉE**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

2017-07-489

**Rapport d’activités en urbanisme et environnement pour le mois de juin 2017**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d’activités en urbanisme et environnement pour le mois de juin 2017.

**ADOPTÉE**

2017-07-490

**Émission de constats**

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

#### ANNEXE

Adresses	Matricules	Descriptions infraction
1360, rue Principale	4600-13-2871	Travaux non conformes au certificat d'autorisation délivré.
4820-4824, route 117	4103-82-9688	Occupation et ouverture de commerce sans certificat d'autorisation, bâtiments et site en mauvais état d'entretien.
550, chemin Saint-Jean	4798-37-0112	Travaux à l'intérieur de la rive, Travaux non conformes au permis de construction délivré, absence d'une barrière à sédiments, coupe d'arbres sans certificat d'autorisation.

#### **ADOPTÉE**

2017-07-491

**Dans la zone Hb-266, la demande de dérogation mineure 2017-0071 à l'égard de l'immeuble situé au 1-3, rue Chapleau - Construction d'un abri d'auto permanent et aménagement d'un accès à la propriété**

**1. Nature et effets :** La présente demande a pour objet les éléments suivants :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.2.2

- la somme de la superficie d'implantation de tous les bâtiments accessoires est de 16 % au lieu de 10 % de la superficie de l'emplacement ;
- la somme de la superficie d'implantation de tous les bâtiments accessoires excède la superficie au sol du bâtiment principal avec 86 mètres carrés au lieu de 70 mètres carrés .

Article 9.2.3 1)

- la construction d'un abri d'auto permanent détaché sur une propriété où il y a déjà un garage détaché au lieu qu'un des deux soit attaché au bâtiment principal .

Article 9.2.3 1) b)

- l'implantation d'un abri d'auto permanent détaché projeté à une distance de 1,10 mètre de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre .

Article 9.2.3 1) e)

- l'implantation d'un abri d'auto permanent détaché projeté à une distance de 1,10 mètre de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 15 mètres .

Article 9.2.3 3) b)

- la construction d'un abri d'auto permanent détaché avec un toit comble au lieu d'un toit mansardé comme le bâtiment principal .

#### Article 12.1.7

- l'aménagement d'une allée d'accès avec une pente de 0 % sur le premier 1,12 mètre au lieu du premier 1,5 mètre ;
- l'aménagement d'un accès à 4,39 mètres de l'accès existant sur la propriété au lieu de 8 mètres .

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation portant la minute 3582 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 6 juin 2017 et au plan de construction feuillet 10/10 préparé par la designer Yolande Lalonde en date du 8 juin 2017 .

**2. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0071 .

**3. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **4. Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0071 telle que formulée.

**ADOPTÉE**

2017-07-492

**Dans la zone Cs-952, la demande de dérogation mineure 2017-0039 à l'égard de l'immeuble situé au 3813, chemin de Sainte-Lucie - Implantation du bâtiment principal et lotissement**

**1. Nature et effets :** La présente demande a pour objet les éléments suivants :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

#### Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 8,25 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 10 mètres ;
- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 3 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres .

Relativement au règlement de lotissement 2009-U54 :

#### Article 17.3.2

- la création d'un lot d'une superficie de 1 237,6 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 4 000 mètres carrés ;
- la création d'un lot d'une largeur de 45,31 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres ;
- la création d'un lot d'une profondeur moyenne de 28,61 mètres au lieu d'une profondeur moyenne minimale de 60 mètres.

Le tout tel que montré au plan de projet de lotissement portant la minute 3063 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 12 mai 2017.

**2. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0039.

**3. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **4. Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0039 telle que formulée.

**ADOPTÉE**

2017-07-493

**Dans la zone Cs-952, la demande de dérogation mineure 2017-0041 à l'égard de l'immeuble situé au 3803, chemin de Sainte-Lucie - Implantation du bâtiment principal, le nombre et la superficie totale des bâtiments accessoires et lotissement**

**1. Nature et effets :** La présente demande a pour objet les éléments suivants:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.2.2

- la somme de la superficie de tous les bâtiments accessoires est de 173,1 mètres carrés, elle excède la superficie au sol de 119,4 mètres carrés du bâtiment principal.

Article 9.2.3 1)

- l'implantation de trois garages isolés sur le même lot au lieu d'un seul garage ou abri d'auto permanent autorisé par bâtiment principal.

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 1,75 mètre de la ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 5 mètres ;
- l'implantation du bâtiment principal existant d'un total des marges de latérales de 9,38 mètres au lieu d'un total de 10 mètres.

Relativement au règlement de lotissement 2009-U54 :

Article 17.3.2

- la création d'un lot d'une superficie de 2 443,2 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 4 000 mètres carrés ;
- la création d'un lot d'une largeur de 3,05 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement portant la minute 3063 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 12 mai 2017.

**2. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0041.

**3. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

**4. Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0041 telle que formulée.

**ADOPTÉE**

2017-07-494

**Dans la zone Cs-952, la demande de dérogation mineure 2017-0042 à l'égard de l'immeuble situé au 3819, chemin de Sainte-Lucie - Implantation du bâtiment principal et lotissement**

**1. Nature et effets :** La présente demande a pour objet les éléments suivants:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 4,28 mètres de la ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 5 mètres.

Relativement au règlement de lotissement 2009-U54 :

Article 17.3.2

- la création d'un lot d'une superficie de 1 647,1 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 4 000 mètres carrés ;
- la création d'un lot d'une largeur de 3,05 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement portant la minute 3063 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 12 mai 2017.

**2. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0042.

**3. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

**4. Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0042 telle que formulée.

**ADOPTÉE**

2017-07-495

**Dans la zone Cs-952, la demande de dérogation mineure 2017-0043 à l'égard de l'immeuble identifié par la partie du lot 7 du rang 6 du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Lotissement**

**1. Nature et effets :** La présente demande a pour objet l'élément suivant:

Relativement au règlement de lotissement 2009-U54 :

Article 17.3.2

- la création d'un lot d'une largeur de 4,26 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement portant la minute 3603 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 12 mai 2017.

**2. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0043.

**3. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

**4. Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0043 telle que formulée.

**ADOPTÉE**

2017-07-496

**Dans la zone Vc-968, la demande de dérogation mineure 2017-0078 à l'égard de l'immeuble situé au 5460, chemin Jasmin - Rapport espace bâti/terrain**

**1. Nature et effets :** La présente demande a pour objet l'élément suivant :



Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 6.4.3.3 1)

- permettre un rapport entre la superficie au sol du bâtiment principal existant, son agrandissement et autres bâtiments accessoires existants ainsi que la superficie totale du terrain qu'ils occupent à 19 % au lieu de 8 %.

Le tout tel que montré au plan d'implantation portant la minute 5332 de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 19 juin 2017.

**2. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0078.

**3. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

**4. Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0078 telle que formulée.

**ADOPTÉE**

2017-07-497

**106, boulevard Norbert-Morin - Affichage « Stock à rabais » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une enseigne à plat au bâtiment pour voir à l'affichage du commerce « Stock à rabais », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- l'utilisation d'un matériau de type PVC de couleur noire de 1 pouce d'épaisseur pour le lettrage et les 2 lignes horizontales ;
- le retrait du panneau sandwich ;
- l'ajout d'éclairage en col-de-cygne ;
- le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

Cette demande est déposée par Jonathan Gagnon, représentant dûment mandaté, par « Gestion Cathod inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 579 589 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

2017-07-498

**1-3, rue Chapeau - Agrandissement du bâtiment principal - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à l'agrandissement du rez-de-chaussée du bâtiment principal. Une entrée de cave non isolée sera construite au-dessus de la porte de cave située dans la cour avant secondaire.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3582 en date du 6 juin 2017 et au plan de construction préparé par la designer Yolande Lalonde en date du 8 juin 2017.

Cette demande est déposée par Daniel Reid, propriétaire de l'immeuble sis sur les parties des lots 11C-131 et 11C-132 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

2017-07-499

**1, rue Saint-Louis - Rénovations véranda et escaliers - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la rénovation de la véranda existante et la reconstruction des escaliers en cour latérale gauche, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- l'utilisation de bois teint des mêmes couleurs que celles que l'on retrouve sur le bâtiment pour les éléments touchés par la rénovation.

Le tout tel que montré au certificat de localisation X-62254 préparé par l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux portant la minute 5257 en date du 15 février 2017.

Cette demande est déposée par «121398 Canada inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 909 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

2017-07-500

**24, rue Demontigny - Rénovations - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au changement des colonnes et du garde-corps en bois de la galerie existante, le tout de couleur blanche, pour un garde-corps et des colonnes en aluminium, le tout de couleur blanche.

Cette demande est déposée par Yvon Larocque, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 10 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**2017-07-501**

**103-105, rue Saint-Vincent - Travaux de réparation - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à repeindre d'une nouvelle couleur le revêtement extérieur, les détails architecturaux, les ouvertures et la toiture..

Cette demande est déposée par François Binette, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 12A-101-1 et 12A-101-2 et les parties du lot 12A-102-1 et 12A-102-2 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**2017-07-502**

**234, rue Saint-Vincent - Retrait des cheminées - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au retrait des cheminées existantes du Pavillon Duquette du « Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides » afin de permettre la planification de travaux d'envergure à venir pour ce bâtiment.

Le tout tel que montré au plan préparé par l'architecte Mario Allard portant le numéro de projet 1714-2 en date du 18 mai 2017.

Cette demande est déposée par Mario Allard, représentant dûment mandaté, par Centre hospitalier laurentien, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 383 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**2017-07-503**

**23D, rue Saint-Henri Ouest - Changement des fenêtres - PIIA Travaux de construction dans certaines zones**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones qui consiste au changement de 5 fenêtres du bâtiment principal existant.

Cette demande est déposée par Jean-Paul Michauville, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 257 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

2017-07-504

#### **621, rue Principale - Rénovation de la façade avant « Mike's, Sainte-Agathe-des-Monts » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à la rénovation de la façade avant principale du bâtiment existant occupé par l'établissement de restauration « Mike's, Sainte-Agathe-des-Monts », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- remplacer le revêtement de type canexel par un revêtement de bois et le poursuivre aux murs des autres façades ;
- la reconduction de la garantie financière de 1 000 \$ exigée à la résolution 2017-01-57 ainsi que l'exigence d'aménager un bac à fleurs permanent à la base du poteau d'enseigne.

Le tout tel que montré sur le plan de la firme « Quanta Architecture inc. » portant le numéro de projet 2017-0702 en date du 9 juin 2017.

Cette demande est déposée par « Quanta Architecture inc. », représentant dûment mandaté, par « 9251-0544 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 8-156 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

#### AFFAIRES NOUVELLES

2017-07-505

#### **Adhésion à un achat regroupé pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés - Solution UMQ**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* et en conformité avec la Solution UMQ, le conseil souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ ;

ATTENDU QU'en vertu de ce contrat – Solution UMQ – , la rémunération à octroyer au consultant Mallette actuaires inc. est de 0,65 % et les frais de gestions pour l'UMQ sont de 1,15 % ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si ré cité au long ;
- QUE le conseil déclare qu'il n'a pas donné d'autre mandat à aucun autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite obtenir des assurances collectives ;
- QUE le conseil déclare aussi qu'il estime à moins de 25 000 \$ la valeur totale du mandat au consultant Mallette actuares inc. aux fins des présentes, pour la durée de l'adhésion de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à la Solution UMQ, toutes taxes incluses ;
- QUE le conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou ses élus au choix de la Ville, et ce, pour une durée de cinq ans ;
- QUE le conseil mandate l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés et/ou élus de même que pour son renouvellement et autorise l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur par l'UMQ à ces fins, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE le conseil mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts au contrat d'assurance collective à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE le conseil s'engage à payer à l'UMQ des frais de parution d'un avis public (500 \$) le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette actuares inc. à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- QUE le conseil s'engage à verser également des honoraires de 2 000 \$ (excluant les taxes applicables) à Mallette actuares inc. pour la négociation du prochain renouvellement, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- QUE le conseil s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

**ADOPTÉE**

2017-07-506

**Adjudication de contrat - Appel d'offres numéro TP-2017-005- Réfection du barrage du Lac Légaré (X0005199)**

ATTENDU QUE la Ville a reçu quatre (4) soumissions suite à son appel d'offres numéro TP-2017-005 ;

ATTENDU la recommandation de la société « Les Consultants S.M. Inc. » et celle du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil accorde à la société « Nordmec Construction Inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection du barrage du Lac Légaré (X0005199) pour un montant de 269 211,66 \$ incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et l'appel d'offres numéro TP-2017-005 ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4906.

#### ADOPTÉE

2017-07-507

#### **Acquisition d'une servitude réelle et permanente de services d'utilité publique - Conduite d'aqueduc existante traversant l'immeuble sis au 721, rue du Citation - Modification**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2017-02-90, le conseil a autorisé l'acquisition d'une servitude réelle et permanente de services d'utilité publique, sur la partie du lot 7A-63, rang 2, canton Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, propriété de madame Katina Mehalacopoulos et de monsieur Stéphane Plante;

ATTENDU QU'en contrepartie de cette servitude et de la reconnaissance de la propriété de la conduite de la Ville, le conseil a accepté de verser une somme de 1 000 \$ auxdits propriétaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de bonifier le montant de cette contrepartie d'une somme additionnelle de 200\$;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte de verser une somme additionnelle de 200\$ qui s'ajoute à celle autorisée par la résolution numéro 2017-02-90, plus toutes taxes applicables, et ce, en vue de l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique requise pour le réseau d'aqueduc desservant le domaine résidentiel « Place Concorde » ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense additionnelle qui sera imputée au poste budgétaire 02-140-00-411 selon le bon de commande numéro GD\*125.

#### ADOPTÉE

2017-07-508

#### **Projet de règlement numéro 2017-U53-72 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes des zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », « Cv 247 » et « Ca 707 » - Modification des usages commerciaux de divertissement**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 qu'il juge utile de modifier afin

1. d'exclure de la catégorie d'usage « Commerce de divertissement (c8) », les usages spécifiques suivants : bar, bistro, cabaret, discothèque, micro-brasserie et salle de billard, dans les zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 » et « Cv 247 » ;
2. d'ajouter la catégorie d'usage « Commerce de divertissement (c8) », en incluant les usages spécifiquement exclus suivants : établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salon de massage, ainsi que l'ajout des normes correspondantes, dans la zone « Ca 707 » ;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller ,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-U53-72 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53-72 – Modification des grilles des usages et des normes des zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », « Cv 247 » et « Ca 707 » ;

« Cv 247 » et « Ca 707 » - Modification des usages commerciaux de divertissement, tel qu'annexé aux présentes.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion - Règlement numéro 2017-U53-72 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes des zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », « Cv 247 » et « Ca 707 » - Modification des usages commerciaux de divertissement**

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 2017-U53-72 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes des zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », « Cv 247 » et « Ca 707 » - Modification des usages commerciaux de divertissement.

Afin de dispenser la greffière de la lecture de ce règlement, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

**2017-07-509**

**Appel d'offres TP-2017-032 – Entretien ménager d'édifices municipaux**

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-032 ;

ATTENDU QU'aux termes des documents d'appel d'offres la Ville s'est réservée le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation envers les soumissionnaires ;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions reçues a révélé la non-conformité pour l'une et un montant excédentaire à celui autorisé pour ce type de processus d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE cette situation constitue un motif valable et suffisant pour la Ville d'annuler le processus et de retourner en appel d'offres ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil n'accepte aucune des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-2017-032 concernant l'entretien ménager d'édifices municipaux ;

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'entretien ménager d'édifices municipaux.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)**

**MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC**

**2017-07-510**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La directrice du Service juridique et greffière,  
Me Louise Boivin

## INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 18 JUILLET 2017

- 2017-07-448 Adoption de l'ordre du jour
- 2017-07-449 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017
- 2017-07-450 Agrandissement de la bibliothèque Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet -- Étapes 4 et 5
- 2017-07-451 Agrandissement de la bibliothèque Gaston-Miron - Travaux de démolition et désamiantage – Appel d'offres TP-2017-001- Décompte progressif # 1
- 2017-07-452 Projets financés par le « fonds de roulement – Agglomération »
- 2017-07-453 Centre sportif Damien-Héту – Travaux relatifs à l'entrée d'eau de la piscine
- 2017-07-454 Centre sportif Damien-Héту - Adjudication de contrat – Appel d'offres TP-2017-036 -Location de refroidisseurs et d'une pompe de recirculation pour le système de froid de l'aréna
- 2017-07-455 Subventions à des organismes sans but lucratif
- 2017-07-456 Application de la réglementation municipale – Nomination d'un agent spécial
- 2017-07-457 Acquisition d'une servitude réelle d'utilité publique aux fins de protection incendie
- 2017-07-458 Représentant de la Ville à la Corporation industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-07-459 Demande de participation au programme Rénovation Québec (PRQ) - Bonification AccèsLogis (volet II-6)
- 2017-07-460 Appel d'offres SA-2016-02 -Renouvellement du contrat de services d'agents de sécurité
- 2017-07-461 Comptes payés – Juin 2017
- 2017-07-462 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2017-07-463 Dépôt du rapport budgétaire du mois de juin 2017
- 2017-07-464 Projets financés par la réserve financière « égout pour imprévus »
- 2017-07-465 Projets financés par la réserve financière « stabilisation taxe d'égout »
- 2017-07-466 Projets financés par la réserve financière « aqueduc pour imprévus »
- 2017-07-467 Adoption du projet de règlement numéro 2017-33-5 modifiant le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique – modification des exigences d'aménagement
- 2017-07-468 Adoption du règlement numéro 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »
- 2017-07-469 Adoption du projet de règlement numéro 2017-U51-8 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – Modifications de certaines dispositions administratives
- [Avis de motion](#) Règlement 2017-U50-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 concernant les limites du périmètre d'urbanisation, du secteur industriel à développer et de l'affectation « commerciale artérielle » dans le secteur nord de la route 117 et la modification de la structuration et la vocation de certains secteurs de la ville afin de créer un pôle secondaire à vocation véhiculaire



- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » et « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (C5 et C6)
- 2017-07-470 Adoption du second projet de règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » et « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (C5 et C6)
- 2017-07-471 Adoption du règlement de concordance numéro 2017-U53-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage pour les zones « Ha 813 », « In 945 », « Vc 811 », « Vc 821 » et « Vc 948 » et d'assurer la concordance avec le règlement numéro 2016-U50-4
- 2017-07-472 Embauche d'une préposée à la rémunération
- 2017-07-473 Embauche d'une préposée temporaire aux déboursés pour les besoins des Services administratifs
- 2017-07-474 Démission du directeur -Génie et infrastructures
- 2017-07-475 Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - CSN
- 2017-07-476 Fin de contrat de la directrice des communications et des relations publiques
- 2017-07-477 Adjudication de contrat pour des interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean - Appel d'offres numéro TP-2017-017
- 2017-07-478 Appel d'offres TP-2017-010 -Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur les rues Laverdure et Guindon — Paiement de factures
- 2017-07-479 Appel d'offres TP-2017-012 -Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur le chemin Saint-Jean — Paiement de factures
- 2017-07-480 Appel d'offres TP-2015-022 -Services professionnels pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable – Chemin du Lac-des-Sables- Paiement de facture
- 2017-07-481 Poste de suppression Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture.
- 2017-07-482 Appel d'offres TP-2017-009 -Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Décomptes progressifs 02
- 2017-07-483 Appel d'offres TP-2015-019 -Services professionnels pour les activités de surveillance des barrages - Paiement de facture
- 2017-07-484 Appel d'offres TP-2017-016 - Réfection de chaussée – Diverses interventions -- Décompte progressif 02
- 2017-07-485 Appel d'offres TP-2017-015 - Nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables » -- Décompte progressif 01
- 2017-07-486 Aménagement d'une cage de lanceurs et frappeurs au terrain de balle Pierre-Fournelle –
- 2017-07-487 Quai Alouette – Autorisation d'activités
- 2017-07-488 Achat d'un module de jeux – Parc Touchette – Financé par le Fonds de parc de la Ville
- 2017-07-489 Rapport d'activités en urbanisme et environnement pour le mois de juin 2017
- 2017-07-490 Émission de constats
- 2017-07-491 Dans la zone Hb-266, la demande de dérogation mineure 2017-0071 à l'égard de l'immeuble situé au 1-3, rue Chapleau - Construction d'un abri d'auto permanent et aménagement d'un accès à la propriété
- 2017-07-492 Dans la zone Cs-952, la demande de dérogation mineure 2017-0039 à l'égard de l'immeuble situé au 3813, chemin de Sainte-Lucie - Implantation du bâtiment principal et lotissement
- 2017-07-493 Dans la zone Cs-952, la demande de dérogation mineure 2017-0041 à l'égard de l'immeuble situé au 3803, chemin de Sainte-Lucie - Implantation du bâtiment principal, le nombre et la superficie totale des bâtiments accessoires et lotissement
- 2017-07-494 Dans la zone Cs-952, la demande de dérogation mineure 2017-0042 à l'égard de l'immeuble situé au 3819, chemin de Sainte-Lucie - Implantation du bâtiment principal et lotissement
- 2017-07-495 Dans la zone Cs-952, la demande de dérogation mineure 2017-0043 à l'égard de l'immeuble identifié par la partie du lot 7 du rang 6 du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Lotissement
- 2017-07-496 Dans la zone Vc-968, la demande de dérogation mineure 2017-0078 à l'égard de l'immeuble situé au 5460, chemin Jasmin - Rapport espace bâti/terrain

- 2017-07-497 106, boulevard Norbert-Morin - Affichage « Stock à rabais » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-07-498 1-3, rue Chapleau - Agrandissement du bâtiment principal - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-07-499 1, rue Saint-Louis - Rénovations véranda et escaliers - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-07-500 24, rue Demontigny - Rénovations - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-07-501 103-105, rue Saint-Vincent - Travaux de réparation - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-07-502 234, rue Saint-Vincent - Retrait des cheminées - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-07-503 23D, rue Saint-Henri Ouest - Changement des fenêtres - PIIA Travaux de construction dans certaines zones
- 2017-07-504 621, rue Principale - Rénovation de la façade avant « Mike's, Sainte-Agathe-des-Monts » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-07-505 Adhésion à un achat regroupé pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés - Solution UMQ
- 2017-07-506 Adjudication de contrat - Appel d'offres numéro TP-2017-005– Réfection du barrage du Lac Légaré (X0005199)
- 2017-07-507 Acquisition d'une servitude réelle et permanente de services d'utilité publique - Conduite d'aqueduc existante traversant l'immeuble sis au 721, rue du Citation - Modification
- 2017-07-508 Projet de règlement numéro 2017-U53-72 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes des zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », « Cv 247 » et « Ca 707 » - Modification des usages commerciaux de divertissement
- [Avis de motion](#) Projet de règlement numéro 2017-U53-72 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes des zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », « Cv 247 » et « Ca 707 » - Modification des usages commerciaux de divertissement
- 2017-07-509 Appel d'offres TP-2017-032 – Entretien ménager d'édifices municipaux
- 2017-07-510 Levée de la séance